



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

CABINET – COMMUNICATION

Montpellier, le 2 mars 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections à la chambre régionale d'agriculture

Cette année les élections des membres de la chambre régionale d'agriculture se dérouleront sous l'autorité du Préfet de région, le 15 mars 2007, en matinée, au siège de la chambre régionale d'agriculture, mas de Saporta, à Lattes (34).

Les électeurs (membres élus des chambres départementales d'agriculture du Languedoc-Roussillon) seront invités à voter à l'urne.

Les déclarations de candidatures seront recevables jusqu'à la veille du scrutin 12 h à la préfecture de Région. L'ordre des candidats sur les listes retenu lors du dépôt ne pourra plus être modifié. S'agissant d'un scrutin de liste, ces dernières devront comporter un nombre de candidats égal à celui des membres à désigner dans le collège concerné.

En ce qui concerne l'éligibilité du collège 1, sont désormais éligibles les membres des chambres départementales mais également les candidats non élus présents sur ces listes départementales.

Le consentement des candidats devra être recueilli par écrit et joint lors du dépôt des listes de même que le mandat donné à la personne qui déposera les listes. Dans le cadre de ces élections, le panachage est interdit.

Le dépouillement se déroulera à la clôture des votes.

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser au bureau des élections de la préfecture de l'Hérault au 0467616156.